

7.1.3 - Plan des servitudes d'utilité publique n° 1

REVISION
ARRÊT DU PROJET

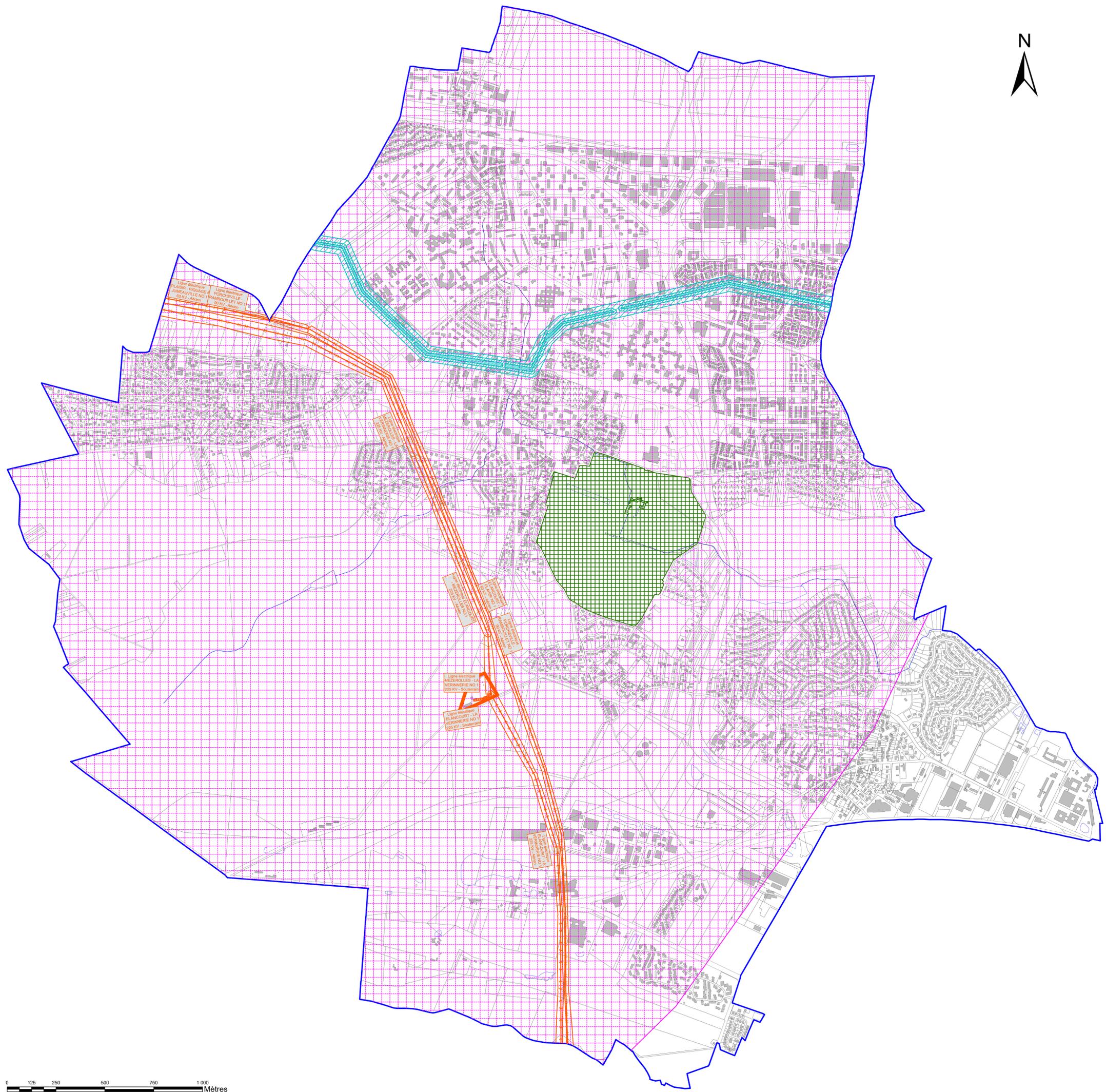
Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire du 14/12/2023

Le Président Jean-Michel Fourgous

Date de création :14/08/2023 Date de mise à jour :14/08/2023 Date d'édition :23/10/2023



- Limite de commune
- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Cimetière
- A4 - Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux**
NON REPRESENTE - Rû du Maldroit (affluent de la Mauldre)
cf. documents transmis par le gestionnaire de la servitude
- A5 - Servitudes pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement**
NON REPRESENTE - Adduction d'eau potable n° 2 dite de Sainte-Apolline (800 mm)
NON REPRESENTE - Conduites d'eau potable (diamètres 250 mm et 700 mm)
NON REPRESENTE - Conduite d'eau potable (diamètre 400 mm)
- AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés**
 Domaine du château de Plaisir - Site classé
 Château de Plaisir - Site inscrit
- AS1 - Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales**
NON REPRESENTE - Aqueduc de l'Avre
 Périmètre de protection immédiate
 Périmètre de protection rapprochée
 Périmètre de protection éloignée
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération**
NON REPRESENTE - Déviation de la RD11
NON REPRESENTE - Déviation de la RD30 (branche nord)
NON REPRESENTE - Déviation de la RD98
NON REPRESENTE - Déviation de la RN12/RD983
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz**
NON REPRESENTE - cf. documents transmis par le gestionnaire de la servitude
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques**
NON REPRESENTE - cf. documents transmis par le gestionnaire de la servitude
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité**
 Poste de la Verrinerie
 Ligne électrique aérienne
 Ligne électrique souterraine
 Zone de protection
- I6 - Servitudes relatives à l'exploration et à l'exploitation des mines et carrières**
NON REPRESENTE - Permis d'exploitation de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Permis d'exploitation de l'Orme » (Yvelines)
- I7 - Servitude relative à la protection des stockages souterrains de gaz naturel, d'hydrocarbures liquides, liquéfiés ou gazeux ou de produits chimiques à destination industrielle dans les formations naturelles**
 Périmètre de protection



NB : l'ensemble des représentations des servitudes d'utilité publique illustré sur ce plan est à caractère informatif. L'exactitude et l'information des périmètres et tracés des servitudes d'utilité publique sont de la responsabilité de chaque gestionnaire des dites servitudes.

